

Fabien Lévy  
*Louis XII à Gênes. Le roi et la ville*

[A stampa in "Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée", 118 (2006), 2, pp. 315-334 © dell'autore - Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"].

Le 22 août 1502, Louis XII entrait à Gênes au milieu d'un splendide cortège royal, dignement accueilli par une population en liesse. Durant huit jours, il honora la ville de sa présence, alternant banquets et fêtes avant de la quitter triomphalement. Le 29 avril 1507, la même scène se reproduisait. Le roi pénétrait dans la ville entouré d'une partie de son armée et de nombreux princes français et italiens. Le contexte était cependant différent: Louis XII reprenait possession d'une ville rebelle, punie par la force, où les mines réjouies avaient laissé place à de sombres figures, où les cris «France!» s'étaient mués en «Miséricorde». Il y séjourna seize jours, loin de la population, le temps de rendre sa justice.

Deux visites marquent donc les relations qu'entretinrent Gênes et Louis XII. Deux visites exceptionnelles, puisque jamais auparavant la Superbe n'avait connu de séjour royal: seuls les ambassadeurs, certains marchands et les gouverneurs français avaient fait le lien entre l'incarnation de la monarchie et sa sujette. La venue du roi apportait ainsi une nouvelle dimension aux rapports franco-génois: c'était la monarchie elle-même qui entrait à Gênes, la France incarnée qui pénétrait dans la cité. Les rapports que les Génois entretenaient avec les Français, l'image qu'ils en avaient, apparaissent donc à la lumière de la rencontre royale beaucoup plus clairs, parce qu'exacerbés. D'autre part, l'évolution des rapports entre la France et Gênes entre les deux visites royales donnait tout son intérêt à un travail de recherche. La détérioration des rapports entre la monarchie et sa sujette, puis la révolte et la défaite de la Superbe, permettaient une analyse comparative.

Deux axes, l'un politique, l'autre culturel, ont été privilégiés afin d'illustrer les relations entre ces séjours royaux. L'approche politique est centrée sur l'étude des rapports entre système monarchique français et système «républicain» génois. Louis XII représentait en effet par excellence la monarchie française, il en était le symbole et l'incarnation. Son séjour génois ne pouvait que le confronter à un système politique fort éloigné de celui qu'il représentait. À l'heure où, en France, les libertés communales étaient combattues par un absolutisme monarchique en formation, le cas de Gênes posait question. Les deux visites royales seront l'occasion d'une confrontation entre ces deux conceptions politiques, soulignant toute l'ambiguïté des rapports entre le roi et sa sujette. L'image que le roi tenta de développer à Gênes constitue l'orientation culturelle de l'étude. Le roi ne jouissait pas d'une image particulièrement positive auprès des Génois: chef d'un peuple volontiers considéré comme barbare et inférieur, on le disait incapable, paresseux, luxurieux. Sa venue à Gênes allait mettre cette perception à l'épreuve: la propagande royale fit tout pour former et conserver l'image d'un roi juste et bon, libérateur des peuples et réformateur bienveillant.

Dans ces deux domaines, la comparaison des deux visites royales s'avère judicieuse. Elle permet de mettre en valeur l'impossible conciliation entre les valeurs monarchiques et les valeurs républicaines, et le changement relatif des thèmes de la propagande royale. Entre 1502 et 1507, Gênes perdait son statut particulier et était intégrée au domaine royal, au même titre que les autres villes françaises: les rapports entre le monarque et la République, pourtant au départ consensuels, avaient nettement tourné à l'avantage du premier. Pour autant, l'image royale ne changeait pas radicalement. Si le roi punissait et condamnait, il n'en était pas moins clément et «piteux», pardonnant aux Génois leur désobéissance. C'était une véritable opération de propagande qui avait donc lieu en 1502 comme en 1507, délivrant un message clair: Gênes était punie, parce qu'elle avait rejeté une domination bénéfique au profit de l'arrogance et de la tyrannie. Elle en perdait sa «liberté», mais au bénéfice d'un régime bien meilleur, sous la protection bienveillante d'un roi magnanime et réformateur, qui avait su la ramener dans le droit chemin de la raison. L'image du roi venait donc se lier inextricablement à sa politique, dans un souci de justification constante de ses actes, et de légitimation de ses choix.

### *Les deux visites*

En 1502, Louis XII apparaissait comme le prince le plus puissant d'Europe, dont les projets étaient couronnés de succès. Maître d'une France pacifiée, il avait su conquérir Milan et Gênes, puis une grande partie du royaume de Naples. Les différentes alliances passées en Europe, la crainte de la plupart des États italiens le laissaient presque maître de la Péninsule, si ce n'était l'engagement espagnol.

Son désir de visiter ses possessions italiennes en roi, mais aussi le début des affrontements sporadiques entre Français et Espagnols à Naples, le poussèrent à entreprendre un voyage dans le nord de l'Italie en été 1502: il était question de se rendre en grande pompe à Milan, Asti et Gênes. À Gênes même, une lettre royale datée du 11 juin avait prévenu de l'arrivée du roi<sup>1</sup>. Le 23 juin, le conseil des Anciens mené par Lucas Spinola désignait un collège de douze illustres citoyens, chargé des préparatifs pour accueillir le monarque<sup>2</sup>. Parallèlement, une ambassade de Génois menée par Philippe de Ravenstein allait rencontrer le roi à Asti pour l'inviter officiellement à venir visiter la ville<sup>3</sup>. Le 22 août le roi quittait Pavie et prenait le chemin de Gênes, qu'il atteignait le 26 août<sup>4</sup>. Il y fit le même jour une entrée triomphale, avant d'accepter l'invitation de Gian Luigi Fieschi à résider chez lui. Le lendemain, il se rendit au môle afin d'assister au spectacle auquel se livrait la flotte française et génoise, avant de rentrer accompagné par le peuple génois à son logis. Le 28 août, il alla visiter le Casteletto tenu par une garnison française<sup>5</sup>, puis se rendit à une réception des autorités au palais du Carignano<sup>6</sup>. Sur le reste du séjour nous n'avons guère de précision, à part une visite à la cathédrale Saint-Laurent au matin du 29 août, où le Saint Graal fut montré au roi. Jean d'Auton écrit seulement que le séjour se déroula dans une atmosphère festive, où ne manquèrent ni la bonne chère ni les jolies dames, et que l'intelligence entre le roi et le peuple de Gênes fut parfaite<sup>7</sup>. Le 3 septembre, Louis XII quittait Gênes pour Asti.

Au printemps 1506, plusieurs émeutes avaient éclaté à Gênes, opposant *Nobili* et *Popolo*, dégénérant rapidement en une révolte anti-nobiliaire<sup>8</sup>. Rapidement, la situation échappa au gouverneur français. Revenu de France à la nouvelle de la révolte, Philippe de Ravenstein accumula les maladroites: optant pour le parti des *Nobili*, il fit prendre à la révolte une nette tournure anti-française. Le 25 octobre 1506 il était obligé de fuir la Ligurie, tandis que les Français s'enfermaient dans le Casteletto. Alors que les révoltés tentaient de pousser leur avantage sur les Rivières en assiégeant Monaco, Louis XII, inquiet d'une déstabilisation de la région et soucieux de récupérer la ville rebelle, décidait de descendre en personne pour châtier les révoltés et rétablir le prestige royal en Italie. Le 29 janvier 1507, l'armée royale se mettait en marche vers la Péninsule<sup>9</sup>. Le 25 avril, elle se trouvait dans le Val Polcevera, face aux défenses génoises. Stimulée par le roi lui-même, elle obtint facilement la victoire. Gênes acculée se rendit à discrétion. Le 29 avril<sup>10</sup>, Louis XII entra dans Gênes en prince victorieux. Le soir même il mettait en place un tribunal afin de juger les principaux meneurs. Demetrio Giustiniani, l'un des chefs de la rébellion, fut rapidement emprisonné avant d'être décapité en place publique le 13 mai<sup>11</sup>. Le 30 avril, une grande cérémonie de jugement fut organisée dans la cour du palais<sup>12</sup>. Devant la population assemblée, le roi trônant sur une estrade entendit les demandes de pardon de la ville, qu'il lui accorda. Les chartes et privilèges de Gênes lui furent amenés pour être lacérés et brûlés et furent remplacés par des ordonnances émanant du roi lui-même. Une amende de cent mille écus fut imposée à la ville, ainsi que le financement d'une forteresse qui surveillerait désormais le port, dont la construction fut entreprise à la fin du séjour de Louis XII. Le 14 mai, le roi quittait Gênes pour Milan.

### *Les sources*

La *Chronique de Louis XII* de Jean d'Auton<sup>13</sup> constitue la source principale. Accompagnant le roi dans tous ses voyages, nommé historiographe de la cour en 1505, Jean d'Auton donne un récit scrupuleux et assez exact des événements de 1502 et 1507, bien que largement influencé par son parti pro-français. Intégrés dans son récit, ses poèmes sont aussi utiles, ainsi que sa *Complainte de Gênes sur la mort de Dame Thomassine Espinolle, génoise, dame intendy du roi avecques l'épitaphe et le regret*<sup>14</sup>, œuvre rédigée sur commande de Louis XII en 1505.

Pour la visite de 1502, la *Descriptio* de Benedetto da Porto<sup>15</sup> est précieuse. Marchand de grain, puis ambassadeur et enfin chancelier lors de la venue de Louis XII, Benedetto da Porto nous livre une description assez courte, mais qui a le mérite de révéler des événements ignorés par Jean d'Auton, comme le toucher des écrouelles effectué par Louis XII dans l'église de Nostra Signora dei Servi, ou encore les requêtes des marchands génois auprès du roi pour rester neutre dans le conflit avec l'Espagne.

La visite de 1507 est brièvement évoquée par Alessandro Salvago dans sa *Chronique de Gênes*<sup>16</sup>. Écrivant sur la demande du gouverneur français François de Rochechouard en 1508, son œuvre est nécessairement pro-française. Il faut y ajouter le récit anonyme *La conquête de Gennes*<sup>17</sup>, qui donne une description succincte de l'entrée de Louis XII dans la ville. Enfin plusieurs poèmes, rédigés quelques temps après la conquête elle-même, révèlent l'œuvre de la propagande royale, comme *Le voyage de Gênes* de Jean Marot<sup>18</sup> ou les poèmes contre les Génois d'André de la Vigne<sup>19</sup>. Sur différents points, des documents d'archives, tirés des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales de France ainsi que de l'Archivio di Stato de Gênes, sont venus compléter les récits des chroniques.

### *1502: une visite ambiguë*

Lorsqu'il entra dans Gênes, Louis XII était l'incarnation de la monarchie elle-même, c'est-à-dire d'un système qui, en marche vers l'absolutisme, s'accommodait mal des libertés de ses sujets. Face à lui, Gênes affichait avec détermination sa constitution «républicaine», et défendait farouchement ses privilèges et son indépendance. L'accueil enthousiaste de la ville à son roi n'était donc pas dépourvu de toute ambiguïté.

### *1502: Gênes, un statut privilégié*

La visite de 1502 fut marquée par la conciliation. La République et la Monarchie firent bon ménage et Gênes conserva un statut particulier. Forte de ses privilèges et de ses statuts<sup>20</sup>, elle dialogua avec le roi à travers des discours officiels mais aussi une mise en scène permanente, non pas comme réelle sujette, mais plutôt comme alliée autonome.

Les démonstrations de richesse, d'opulence, mais aussi de puissance des Génois, l'absence de véritables gestes de soumission semblent vouloir prouver à la fois au roi le caractère indispensable de la cité pour les projets royaux, mais aussi son désir d'être prise en considération et non traitée comme une simple ville royale. Le faste déployé est donc autant un signe de respect et de joie envers le roi qu'un avertissement. L'entrée royale<sup>21</sup> et la visite au port apparaissent comme les deux temps forts de ce dialogue permanent.

Le 26 août, le roi se dirigea vers la porte Saint-Thomas en grand équipage, afin de faire son entrée dans Gênes. Devant le bourg de Sampierdarena, une délégation attendait comme il se doit le monarque pour le guider jusqu'à la ville<sup>22</sup>. Cette délégation était cependant singulière, et tranchait quelque peu avec les habitudes françaises. Elle était en effet non seulement composée des représentants de la ville, au nombre de douze, mais aussi de plusieurs seigneurs entourés de troupes nombreuses. Ainsi se présente devant le roi messire Gouratte, accompagné par environ cinq cent gentilshommes à cheval, mais aussi par plusieurs marchands somptueusement vêtus de velours noir ou cramoisi, de damas et de camelot. Il est suivi par Gieronimo Fieschi<sup>23</sup>, comte de Lavagna: un des plus grands seigneurs de Gênes, entouré de deux cent hommes d'infanterie et suivi par une grande partie des plus riches citoyens. Viennent ensuite Gianni Grimaldi, seigneur de Monaco, et plus de cinq cent gentilshommes portant tous la même livrée de damas gris<sup>24</sup>.

Ce n'était donc pas un humble comité de citoyens qui attendait la venue du roi, mais bien une délégation exposant sa richesse et sa puissance. Avec plus de 1200 hommes d'armes, les troupes composaient une véritable petite armée. Les marchands eux-mêmes, par leurs parures et leurs vêtements de luxe, participaient à cet effet, en rappelant la vocation marchande, l'opulence commerciale et les lointains échanges de Gênes.

La comparaison avec d'autres entrées royales fait clairement apparaître la spécificité génoise. Ainsi, lorsque Louis XII se rend à Mâcon, le 6 juin 1501, il n'est accueilli que par un peu plus de cent personnes, malgré la présence du comte de Nevers<sup>25</sup>. À Lyon, le 17 juillet 1507, ce ne sont que

les corps de la ville qui viennent l'accompagner jusqu'aux portes de la cité. Il n'y a qu'à Paris où l'on assiste à un déplacement de personnes et de troupes encore plus impressionnant qu'à Gênes. Lorsque le roi y fait sa première entrée le 2 juillet 1498, il est escorté, outre les représentants des différents corps de la capitale et les ecclésiastiques, par «barons, chevaliers, écuyers avec grant nombre d'hommes armez et abillez tres richement, montez sur coursier»<sup>26</sup>. Le seul D'Allègre y est présent avec plus de quatre cents hommes d'armes.

La suite de l'entrée royale confirme ce statut. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle s'était en effet développé en France le cérémonial de la remise des clefs. Lors de son arrivée près des portes de la ville, le roi s'en voyait présenter les clefs *in signum majoris obediencie et subjectionis*<sup>27</sup>. Par ce geste, la ville se donnait entièrement au roi. Celui-ci rendait ensuite les clefs aux officiels de la cité, leur demandant de continuer à la régir en son nom. Cette cérémonie montrait ainsi que le roi était maître de toutes les villes de son royaume, et que le pouvoir des autorités de la cité n'était que temporaire et n'émanait que de lui. Il n'est donc pas étonnant de remarquer l'absence d'un tel procédé dans l'entrée royale à Gênes. Les Anciens, fiers de la «Liberté» de leur cité, n'acceptent pas de remettre entièrement leur ville aux mains du roi.

À l'entrée même de la ville, porte Saint-Thomas, le dialogue entre le Louis XII et Gênes s'adoucit. Sur la gauche de la porte,

estoit ung spectacle de verdure tout garny de pommes, de grenades et d'orenges, tendu en manière d'une chappelle, au milieu duquel en hault estoit attaché l'escu de France aux armes toutes plaines; de l'autre lez, a main destre, estoient les armes de France et de Bretagne, my parties. A la senestre main, un peu plus bas, estoient les armes de messire Phelippes de Ravestain, et viz a viz, eu dextre costé, estoient celles de la ville de Gennes.<sup>28</sup>

Ce spectacle soulignait bien entendu la prospérité génoise, à l'image d'un jardin florissant et luxuriant. Les oranges et les grenades, fruits difficiles à trouver en Italie du nord et en France, rappelaient en outre la vocation marchande de la Superbe, et la richesse qui en découlait. Mais à un autre niveau d'interprétation, ce paysage idyllique évoquait aussi l'harmonie et l'abondance du Paradis. Un Paradis gardé à la fois par le peuple génois et par le gouverneur français, sous la protection bienfaitrice des armes de France. L'image était donc claire: Louis XII entrait dans Gênes comme dans un paradis dont il était le protecteur. À travers cette mise en scène, c'était l'harmonie des relations entre le roi et Gênes qui apparaissait. Tant que Louis XII resterait protecteur de Gênes, tant qu'il favoriserait son commerce, celle-ci connaîtrait l'opulence et la richesse du Paradis, pour le plus grand bien de la Monarchie. Tout au long des rues de Gênes, le même décor, enrichi de tapisseries et de tissus luxueux, répétait le même message.

Le discours évoluait donc pour former un message précis. Gênes, puissante et riche, accueillait triomphalement son souverain, mais l'avertissait en même temps: sa richesse pouvait soit être utilisée à trouver un autre maître, soit au contraire à servir le roi, à condition que celui-ci vive en harmonie avec la ville, en lui laissant assez d'autonomie pour gérer ses propres affaires. Le dialogue ainsi entamé exprimait moins des relations de subordination, ou de soumission, que des liens qui auraient presque pu être ceux de simples alliés.

Le 27 août, après dîner, Louis XII entouré des gentilshommes de sa maison se rendit sur le port de Gênes. Là, il assista à un véritable spectacle donné par la flotte génoise. Les matelots se livrèrent à une chorégraphie, grimant ensemble du pont sur les hunes, plongeant dans les flots, nageant vers les autres navires. La flotte elle-même manœuvra sous les yeux du roi, fit donner son artillerie, ses instruments, organisa jeux et courses<sup>29</sup>.

La démonstration n'était pas fortuite. Il s'agissait là bien sûr de distraire le roi, mais aussi et surtout de démontrer la puissance navale de Gênes, et par conséquent son importance pour les projets royaux. La flotte génoise donnait en effet un avantage certain aux armées de Louis XII, lui offrant le contrôle d'une partie de la Méditerranée et des moyens d'action sur le reste de la Péninsule. Jean d'Auton lui-même souligne ce rôle clef<sup>30</sup>:

[...] les Gennevoys, lesquels se disent portiers de l'entrée des Italles: aussi sont ils; car quiconques soit seigneur de Gennes, malgré tout le monde, aura son entre dedans le pays d'Itallye. Du moule et havre de celle ville de Gennes, peut à la fois sortir en mer quatre vingts ou cent navires, avecques dix ou doze grosses carraques, pour aller en marchandise, ou conquister pays jucques en Grece, en Turquye, en la Terre Sainte, et par tout le monde.<sup>31</sup>

En présentant un spectacle naval au roi, Gênes rappelait qu'elle lui était stratégiquement indispensable. Faisant écho à ces prétentions, Louis XII donna un statut original à la République Ligure, trouvant pour un temps un *modus vivendi* entre République et Monarchie.

En 1502, les décisions royales confirmèrent le statut privilégié de Gênes. Face à la monarchie centralisatrice, la République restait autonome, et ses institutions étaient confirmées.

Dès l'entrée de Louis XII, le statut original de Gênes fut souligné. Après avoir chevauché de la porte Saint-Thomas jusqu'à la cathédrale San-Lorenzo, le roi fut accueilli par l'évêque de Gênes entouré des différents collèges de la ville. Après avoir baisé les reliques et s'être livré à des chants et des prières, le roi fut conduit au maître autel. Là, il jura de respecter les libertés et franchises de Gênes, devant l'assemblée des princes et des évêques<sup>32</sup>. Ainsi, dès l'arrivée du roi, Gênes réaffirmait sa Liberté face au souverain. En France aussi, il était bien souvent coutume de faire jurer par le roi les privilèges de la ville lors de son entrée, parfois même avant qu'il en ait franchi les murs, dans un geste tout symbolique<sup>33</sup>. Ainsi à Toulouse, en 1463, Louis XI dut «prêter serment solennel de tenir, de conserver et de faire tenir et conserver, sans aucune solution de continuité, les privilèges, franchises, coutumes, usages et observances et libertés de ladite cité et de tout le comté de Toulouse.»<sup>34</sup> Isolé, le serment de Louis XII n'était donc pas exceptionnel. Remis dans son contexte, celui d'une entrée quelque peu particulière, il prenait tout son sens.

L'audience publique organisée par le roi confirma ce statut. Le 29 août, plusieurs personnages de hauts rangs, dont le cardinal d'Amboise, Chaumont d'Amboise et le maréchal de Gié siégèrent au sénat pour recevoir les demandes et plaintes des Génois<sup>35</sup>. Le sénat leur transmit une pétition demandant le renouvellement annuel des magistratures génoises par élection, et le contrôle à la sortie de charge du magistrat par une enquête rigoureuse<sup>36</sup>. Gian Battista Grimaldi se livra ensuite à un vibrant plaidoyer en faveur de cette mesure. Ces demandes auraient pu sembler étonnantes au roi et à son conseil. Le renouvellement annuel des charges, l'élection des représentants, leur contrôle par les élus du peuple reflétaient bien l'idéal «démocratique» de la cité. Celui-ci donna cependant son consentement. Gênes, par la volonté même du roi, accédait donc à un statut particulier. L'harmonie des relations entre la France et la Ligurie passait ainsi par une acceptation, voire même une protection, des principes de la République.

Durant la même audience, un autre sujet délicat fut abordé: celui des relations avec l'Espagne. Lors du séjour de Louis XII à Gênes, la guerre avait déjà éclaté dans le sud de la péninsule italienne entre Français et Espagnols. Les Génois avaient tout à craindre de ce conflit. Leurs relations commerciales avec l'Espagne étaient en effet très actives, et de nombreux marchands génois étaient installés en Catalogne ou en Andalousie<sup>37</sup>. La rupture de ces relations et l'expulsion des marchands génois auraient été économiquement catastrophiques. Un risque d'autant plus grand que pour Louis XII l'aide de la marine génoise semblait indispensable. Il fallait d'une part pouvoir ravitailler rapidement les armées françaises du royaume de Naples, et d'autre part faire au moins jeu égal avec les flottes napolitaines et catalanes de Ferdinand d'Aragon. Les préoccupations génoises face à ce conflit étaient donc légitimes, et firent dès avant l'arrivée du roi l'objet d'un débat, tandis que le 16 août on envoyait Bartolomeo Senarega auprès de Gonzalve de Cordoue, commandant en chef des troupes espagnoles en Italie<sup>38</sup>. Au sénat furent désignés huit hommes, parmi les plus puissants de Gênes, qui eurent pour charge de trouver et de formuler les demandes les plus importantes à faire au roi<sup>39</sup>. Le problème espagnol fut le premier abordé: *Ex his duo potissimum civitatem stimulabant: unum, Hispana negotiatio, Genuensibus maxime necessaria, quae ab imminente bello multis variisque modis interdicta iri videbatur*<sup>40</sup>. Il donna finalement lieu le 28 août 1502 à une pétition<sup>41</sup>, qui exprimait clairement les enjeux et les craintes des Génois. On y rappelait qu'un traité existait entre Gênes et l'Espagne qui garantissait la pleine et libre

circulation. Que sur la foi de ce traité de nombreux marchands génois étaient allés commercer en Espagne, et que désormais un dixième des biens de Gênes se trouvait dans ces territoires, notamment en Catalogne, Sicile et Sardaigne. La confiscation de ces biens serait à la fois une grande perte pour Gênes et un grand atout pour l'Espagne. En conséquence de quoi, on demandait de donner un sauf-conduit aux Espagnols pour Gênes, mais aussi de pouvoir effectuer des transports par des navires espagnols, et enfin de n'armer aucun navire contre les Espagnols dans le port de Gênes.

Les demandes des Génois semblaient exorbitantes. Alors que le royaume entier contribuait à l'effort de guerre, ils demandaient à en être exemptés. Pourtant, lors de l'audience publique, Louis XII accéda à leurs requêtes en les autorisant à ne pas participer à la guerre contre l'Espagne. Un événement fortuit confirma la décision royale. Un navire marchand d'Espagne, chargé de blé, se présenta en effet devant le port de Gênes. À la vue des étendards français flottant sur le môle, il prit peur et fit demi-tour. Aussitôt une escadre française (trois brigantins et deux esquifs) menée par le *Clermont* le prit en chasse. En deux heures ils le rejoignirent, le prirent d'abordage et le pillèrent, avant de le ramener au port: un acte de guerre tout à fait banal. Cependant, lorsque plusieurs Génois vinrent se plaindre auprès du roi, celui-ci fit rendre toutes les marchandises, et remit le vaisseau à son équipage<sup>42</sup>. Les relations entre Gênes et l'Espagne échappaient donc bien à la guerre que se livraient Louis XII et Ferdinand d'Aragon.

Les relations entre la République génoise, fière de sa richesse, férue de liberté et appuyée sur sa constitution «républicaine» et la monarchie française semblaient de prime abord difficiles. La venue de Louis XII dans la ville même pouvait laisser croire à un affrontement entre les deux conceptions politiques. Au contraire, elle fut l'occasion de relations harmonieuses entre le souverain et sa sujette, qui débouchèrent sur un compromis relativement aisé. L'union réelle<sup>43</sup> qui la liait officiellement au royaume de France s'accompagnait d'un statut différent des autres villes de la monarchie.

On peut s'interroger sur l'attitude de Louis XII. Le souverain en agissant ainsi allait à l'encontre des intérêts de la monarchie, et surtout faisait des promesses qu'il savait pertinemment ne pas pouvoir tenir. Avait-il agi à la légère, emporté par la fête qui battait son plein? Cela semble peu crédible. Voulut-il transmettre l'image d'un roi sage et conciliant? L'attachement de Louis XII à son image peut donner quelque crédit à cette allégation. Peut-être en fin de compte voulait-il ménager la Superbe durant son séjour, lui donnant l'illusion d'une réelle autonomie, pour mieux pouvoir lui imposer plus tard les priorités et les principes de la monarchie. Il était sûr qu'une défection de Gênes au moment où la guerre avec l'Espagne débutait aurait eu un effet désastreux. Il n'empêche qu'en lui accordant un statut si particulier, Louis XII donnait à Gênes les moyens «légaux» de contester la politique royale, et créait ainsi lui-même les bases de la révolte de 1506.

### *L'idylle du bon roi et de sa sujette*

Le roi de France avait en Italie une image négative, du moins dans l'opinion savante. Illettré, abusé par des conseillers menteurs, irrespectueux des lois, orgueilleux, adultère, tels étaient ses traits de caractère les plus marquants<sup>44</sup>.

En s'impliquant en Italie, Louis XII n'agissait pas seulement militairement et politiquement. Conscient ou pas de la mauvaise réputation du roi de France, il fit en sorte d'en bâtir une image positive, afin de légitimer ses conquêtes et de s'imposer aux yeux des Italiens comme le souverain parfait. La monarchie fut donc présentée dans la péninsule comme le meilleur des régimes, offrant une véritable liberté au peuple, chassant devant elles les tyrans et les oppresseurs. Son représentant, modèle de justice, de bonté, de clémence et de puissance, devait être aimé et obéi de tous les Italiens.

Gênes ne fit pas exception: elle fit aussi l'expérience de la propagande royale. Les deux visites de Louis XII en furent véritablement les points d'orgue: mise en scène permanente, attitude étudiée du roi, poèmes et textes laudateurs, tous les ingrédients étaient réunis pour proposer une monarchie idéale. Le renversement des rapports entre la Monarchie et la République durant cette période modifia cependant l'image du roi. Louis XII ne pouvait pas apparaître de la même manière devant une ville accueillante et une cité rebelle. Pour autant, on ne passa pas brutalement de

l'image d'un roi bienveillant à celui d'un roi vengeur. Au contraire, de 1502 à 1507, une certaine continuité laisse entrevoir toute la subtilité de la propagande royale.

Lors du séjour de 1502, tout se passe à merveille: c'est une visite d'agrément que fait Louis XII à Gênes. Le roi apparaît à la fois comme puissant monarque et comme souverain accessible, juste et bon. Cependant, il fallait frapper les esprits aussi bien que les séduire. Le roi se devait d'incarner la monarchie de droit divin. Il ne fallait pas qu'on le confonde avec un seigneur italien, mais bien qu'on le prenne pour ce qu'il était: le souverain le plus puissant d'Europe, aspirant à l'Empire, élu par Dieu pour présider à la destinée du royaume de France. Dans ce but, toute la liturgie qui entourait le roi en France fut appliquée durant son séjour à Gênes.

Traditionnellement, la propagande royale se déploya lors de l'entrée solennelle. Devant le peuple réuni, le roi pouvait apparaître dans toute sa puissance et sa splendeur.

Puissance d'abord, puisque Louis XII se présenta devant Gênes entouré des plus grands princes de France et d'Italie, ainsi que de nombreux cardinaux et évêques. Toutes les chroniques relatent en détail l'entourage prestigieux du roi. Jean d'Auton cite Jacques Stuart, duc d'Albanie, François d'Orléans, comte de Dunois, Guillaume de la Marche; les cardinaux d'Amboise, de Petri ad Vincla, de Saint Georges, d'Albret, les archevêques de Sens, d'Arles, l'évêque de Bayeux; le duc de Valentinois, Louis de Luxembourg, le comte de Ligny, Philippe de Ravenstein, Louis de Bourbon, Louis de la Trémoille, et enfin le maréchal de Gié<sup>45</sup>. Benedetto da Porto ajoute à cette liste de nombreux princes italiens: le marquis de Montferrat, le marquis de Saluces, Trivulce, l'Infant de Navarre, le bâtard René de Savoie, enfin les ambassadeurs de Maximilien, de Venise et de Florence<sup>46</sup>. À cela il fallait ajouter les seigneurs de Gênes qui étaient venus accueillir le roi au bourg de Sampierdarena. Enfin, Jean d'Auton précise que derrière ces grands seigneurs étaient «tant d'arcevesques, d'evesques, abbez et prothonotaires et autres gens d'eglize, que c'estoit assez pour devoir célébrer ung concille». Tous ces princes vassaux ou alliés relevaient de leur présence la gloire de Louis XII, et attestaient de sa souveraineté aussi bien sur la France et l'Italie que sur l'Église.

L'armée qui entourait le roi contribuait aussi à son prestige. Les deux cents gentilshommes de la maison du roi, à cheval, vêtus de robes de velours, la hache au poing, ouvraient le cortège. Venaient ensuite les Allemands, par rang de trois, tous empanachés et portant hallebardes. Entourant Louis XII, les vingt-trois archers de la garde écossaise, richement accoutrés. Derrière le monarque et les princes passèrent les quatre cents archers de la garde, à cheval, casqués et armés de brigantines<sup>47</sup>. À cette armée de piétons et de cavaliers répondirent la garnison de Gênes et les navires du port. Du Casteletto, le chef de la garnison, Guyon le Roy, seigneur de Chillou, fit tirer l'artillerie. Dans la rade se tenaient, outre les nombreux navires de Gênes, plusieurs vaisseaux français, dont les caraquas *La Charente*, *La Cordelière*, *la Loyse* et *le Clermont*, qui firent aussi donner leurs canons.

A travers le roi, la monarchie défilait dans les rues de Gênes. De nombreux symboles jalonnaient le parcours du souverain, transformant le triomphe royal en éloge de la monarchie. C'est ainsi que, sur le palais ducal, les aigles impériaux avaient été remplacés par des fleurs de lys<sup>48</sup>, symbole puissant qui avait plusieurs sens. Il marquait d'une part la sujétion de la ville au royaume. L'appartenance de Gênes à l'Empire, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, n'avait guère de réalité, comme d'ailleurs pour le reste de l'Italie. Gênes, tout en n'hésitant pas à donner des marques de respect aux empereurs, n'en avait plus supporté le joug depuis le haut Moyen Âge. L'appartenance à l'Empire était devenue un moyen commode pour revendiquer une indépendance face aux autres princes: Gênes ne pouvait se soumettre à personne, puisqu'elle appartenait déjà nominalement à l'Empire. Le remplacement des aigles impériaux par des fleurs de lys sur le bâtiment le plus représentatif du pouvoir politique de Gênes était donc, plus qu'un défi à l'Empire, le symbole de la fin de l'indépendance génoise, désormais sujette du roi de France. D'autre part, le remplacement de l'emblème impérial par celui de la France était aussi une louange à Louis XII. Les rois de France arrachaient ainsi aux princes autrichiens ou allemands la dignité impériale. Louis XII, monarque universel, devenait le nouvel empereur de la chrétienté.

À cette louange du pouvoir temporel de la monarchie venait s'ajouter un rappel de l'élection divine du roi.

Deux événements évoquèrent la relation particulière qui liait Louis XII à Dieu. Lors de l'entrée solennelle, Gênes offrit un dais au roi, moitié de drap d'or moitié de velours violet, bordé de franges de la même couleur<sup>49</sup>. Huit magistrats parmi les plus estimés de la ville portèrent ce dais au-dessus du roi durant son parcours dans la ville. Cette coutume, commune en France au temps de Louis XII, s'était développée à partir de la Fête-Dieu. Lors de celle-ci, un cortège portait l'hostie sacrée à travers la ville sous un dais représentant la voûte céleste. L'introduction de ce rite dans la cérémonie des entrées royales allait évidemment dans le sens de la sacralisation du monarque. Celui-ci devenait aussi sacré que l'hostie, tandis que son cortège était assimilé à la procession religieuse du Saint Sacrement: la Fête-Dieu se transformait en Fête-Roi. On rappelait ainsi la nature sacrée du souverain, et son élection divine<sup>50</sup>. La présence du dais sacré à Gênes était donc puissamment évocatrice: dans une cité qui n'avait pas l'habitude des entrées solennelles et de la religion royale, le parallèle entre le roi et l'hostie sacrée avait sans nul doute choqué les esprits. Les Génois avaient ainsi pu constater ce qui était une évidence en France: le roi était l'élu de Dieu.

La seconde manifestation du pouvoir divin de Louis XII fut encore plus frappante. Benedetto da Porto précise en effet qu'avant son départ, le roi se rendit dans l'église Nostra Signora dei Servi pour y toucher les écrouelles<sup>51</sup>. Il y «guérit» une foule de scrofuleux, hommes et femmes. Acquis par le sacre, ce pouvoir de guérison fut accordé directement par Dieu, aux seuls rois de France et d'Angleterre. Les Génois en furent certainement très impressionnés, comme l'atteste la foule des malades qui vint visiter Louis XII.

La propagande royale jouait ainsi à plein. Alors que d'un côté l'on confirmait les privilèges de la ville, de l'autre on montrait un roi triomphant, élu de Dieu, image d'une monarchie puissante à laquelle il était juste de se soumettre. La monarchie posait ainsi les bases d'une domination plus «dure» sur la République, et soulignait bien l'ambiguïté des rapports entre Gênes et la France, qui conduiront au désastre de 1507.

Louis XII sut aussi donner l'image d'un roi juste et bon. D'un souverain, l'on attendait avant tout qu'il règle équitablement les différends de ses sujets. À Gênes, Louis XII se fit fort de suivre cette vertu du souverain idéal.

Le 30 août, un décret royal ouvrait une enquête publique de deux jours à Gênes, de quinze jours dans les Rivières. Le roi et son conseil accueilleraient toutes les plaintes contre fonctionnaires et notaires, et tous les cas de concussion. Une affaire sollicita notamment l'attention du roi. Le podestat Daniele Scarampa fut accusé par le sénat de crimes et abus<sup>52</sup>. Plusieurs méfaits lui étaient reprochés: Pietro Compare avait vu son fils pendu aux fenêtres du palais de Gênes; Jacopo Lomellini l'accusait d'avoir rendu sa liberté à un sodomite; l'office de la monnaie à de faux monnayeurs; le syndic de Gênes à un homme accusé d'attentat à la pudeur. Louis XII renvoya l'affaire au Grand Conseil, qui statua finalement le 10 février après une grosse procédure et de nombreux interrogatoires de Scarampa. Celui-ci fut déclaré coupable, destitué, incapable d'un office royal. On le condamna d'autre part à cent ducats de dommages et intérêts envers Pietro Compare, à faire dire une grand'messe et trente messes de requiem pour son fils et à fonder un service<sup>53</sup>.

La justice de Louis XII avait été exemplaire. En ouvrant une enquête sur toute la Ligurie, il agissait en roi soucieux de voir sa justice s'appliquer à chacun de ses sujets. En recevant les plaintes sur ses officiers, il se montrait impartial, et prêt à admettre les erreurs de sa propre administration. Enfin, la résolution de l'affaire Scarampa venait souligner que l'appel au roi n'était pas vain, mais aboutissait bien à un règlement équitable et à une punition des coupables, aussi puissants soient-ils.

De même que le roi était justicier, il se devait d'être accessible. La théorie voulait que chaque sujet puisse accéder directement au roi, pour le voir aussi bien que pour lui adresser une requête. La réalité était bien différente, mais le mythe permettait de dresser une image du roi disponible pour tous, et préoccupé de la situation de chacun: le monarque devenait en quelque sorte un «père du peuple»<sup>54</sup>, constamment dédié à ses enfants.

À Gênes Louis XII fit en sorte de respecter cette image. Tout au long de son séjour, il était en contact constant avec les Génois. Ainsi, loin de s'enfermer dans son palais ducal, il décida de résider chez Gian Luigi Fieschi<sup>55</sup>.



Surtout, durant tous ses déplacements et ses réjouissances, il se mêla intimement à la foule. Lors de son retour du môle, il fut entouré de nombreux enfants portant des torches qui le conduisirent à son logis, tandis que toute la population curieuse descendit dans la rue pour le voir<sup>56</sup>. De même, lors des banquets, la foule put approcher le roi, qui se comporta en convive presque ordinaire: non content de discuter avec les hommes, il se fit présenter de nombreuses femmes, allant jusqu'à danser avec elles et les embrasser<sup>57</sup>. Finalement, même la plus vile partie de la population eut loisir de l'approcher, lors du toucher des écrouelles.

Au début de l'été 1505, Louis XII commanda à Jean d'Auton un poème intitulé *La complainte de Genes sur la mort de Thomassine Espinolle, génoise, dame intyendo du roy avecques l'épitaphe et le regret*<sup>58</sup>. Le poème raconte le décès d'une femme génoise, Thomasine Spinola, morte de chagrin pour avoir cru aux rumeurs qui annonçaient la mort du roi au printemps 1505. Cette génoise était déjà apparue dans les chroniques de Jean d'Auton lors du voyage de 1502. Durant les banquets et fêtes qui avaient égayé le séjour, elle avait séduit Louis XII, devenant son «intendyo»<sup>59</sup>. Cette coutume génoise voulait que chaque femme entretienne une relation amoureuse platonique avec un homme hors du mariage, qui devait lui offrir des cadeaux ainsi qu'à ses enfants, la fréquenter assidûment et entretenir de bonnes relations avec son mari.

Le poème est divisé en trois parties. Dans la première, la ville personnifiée pleure la mort de la belle dame:

Par vraye amour et douloureux regrets,  
Dont elle fut jusques au cueur atteinte  
Pour son seigneur, intyendo secret  
Le cuydant mort et sa vie estre eteinte,  
Las, elle en print celle mortelle estreinte.  
Par trop serrer le lien d'amytié,  
C'est un bien faict et un cas de pitié  
Qui ne se doit à jamais oublier,  
Mais en tous lieux crier et publier.

La deuxième partie relate la rencontre avec le roi, la passion qui soudain étreignit Thomasine, et sa décision de ne plus partager la couche de son véritable époux. Le texte s'achève par les regrets du roi.

Plusieurs historiens<sup>60</sup> se sont penchés sur cette anecdote, tentant de retrouver la fameuse Thomasine Spinola. La seule candidate sérieuse était la femme de Lucas Spinola, un noble profrançais qui avait en partie organisé le séjour du roi, et était venu l'accueillir à la porte de la ville. Cependant, ni elle ni aucune autre Thomasine Spinola ne mourut en 1505. Le poème était en fait une véritable œuvre de propagande, destinée à illustrer l'amour de Gênes pour son souverain. La scène évoquait la fascination que le roi de France exerçait sur les peuples étrangers, et notamment sur les territoires qu'il avait conquis. Thomasine Spinola représentait la cité ligure, qui abandonnait sa liberté naturelle (en refusant de coucher avec son époux véritable), pour se donner librement au roi, sans même que celui-ci ne le lui propose. Leur relation particulière, celle de l'«intendyo», marquait l'indépendance de la ville: la République n'était pas mariée au roi. Gênes était ainsi tombée amoureuse du roi, et acceptait sa domination sans crainte. Louis XII en retour rendait hommage à cet amour en affichant sa reconnaissance pour sa fidélité et son désir de rester française.

Le poème sur Thomasine Spinola était donc destiné à démontrer l'amour idéal du peuple génois pour son souverain, amour si profond qu'il en mourrait de chagrin. Il clôturait magistralement le séjour génois de 1502, où l'harmonie entre le roi et sa sujette avait constamment côtoyé, non sans ambiguïté, une propagande monarchique intense. Car sous des couleurs conciliantes, c'était bien la monarchie de droit divin qui se coulait dans la ville. Et en acclamant un roi, aussi parfait soit-il, la population finalement saluait cette monarchie. Là était donc le tour de maître de la propagande royale: sous une symbolique bénigne, elle annonçait déjà les changements institutionnels de 1507, et la soumission de la République à la Monarchie.

### 1507: Gênes, ville royale

Le statut de 1502 accordé par le roi n'était pas tenable, tant il était en désaccord profond avec le principe même de la monarchie et ses intérêts les plus vitaux. Dans les années qui suivirent la visite du roi, les privilèges de Gênes furent plusieurs fois bafoués. Dès la fin de l'année 1502, Louis XII ordonnait aux navires génois d'aller ravitailler les troupes françaises dans le golfe de Naples. En 1505, il faisait passer de nouveau les intérêts du royaume avant ceux de sa sujette, en interdisant aux Génois de défendre Pise qui venait de briser le joug florentin<sup>61</sup>. Pire, sous la domination française, le corps social de la ville se délitait. Les Nobili, calquant leur attitude sur celle de la noblesse française et encouragés par le gouverneur de la ville adoptèrent une attitude hautaine et méprisante vis-à-vis du Popolo. Une société de «l'aguo» fut créée, rassemblant de jeunes nobles tenant sous leur veste un poignard, sur lequel était gravé «castiga villani». Les membres de cette société se divertissaient à insulter les Populaires, les traiter de «vilains», les maltraiter voir les blesser<sup>62</sup>.

La crise de 1506<sup>63</sup> et la seconde venue de Louis XII étaient somme toute presque inévitables. En avril 1507, Gênes dut se soumettre à la volonté royale, tandis que son statut était profondément révisé. Désormais, la fière République serait soumise à la volonté monarchique: Gênes devint ainsi ville royale.

### Le monarque «clémentissime»

Le 29 avril, le roi faisait son entrée dans la ville. Cette fois, cependant, le faste et la puissance n'étaient pas de mise. Ce ne fut pas un long cortège armé et opulent qui vint à la rencontre du roi au bourg de Sampierdarena, mais une simple délégation de trente personnes. Tous étaient habillés de noir, la tête rasée: c'était là le costume du deuil et de la pénitence. Arrivés aux pieds du roi, ils s'agenouillèrent en signe de soumission, et crièrent «Miséricorde»<sup>64</sup>.

Dans la ville même, le spectacle différait aussi largement de celui de 1502. À la place du jardin paradisiaque défendu par les armes de France, la seule porte Saint-Thomas: le Paradis avait été détruit par la révolte et la guerre, l'harmonie brisée entre le souverain et son peuple. Le long des rues, non plus le peuple génois réuni criant «France», mais les seules femmes et les filles de Gênes, implorant toutes «Miséricorde»<sup>65</sup>. Jean Marot dans son poème pour la reine Anne décrit lui-même la scène:

Jusques au dosme, où filles et pucelles  
Vestues de blanc, gracieuses et belles,  
Portant rameaux representant concorde  
Genoux en terre, leurs cheveux entour elles  
Incessamment par places et ruelles  
Devant le roy, crioient misericorde<sup>66</sup>

La miniature qui accompagne le poème, donne une idée du spectacle qu'offrait Gênes. Sous un dais gueules et or, porté par quatre Génois en tenue noire et le crâne rasé, le roi, monté sur son destrier noir, en armure, le casque empanaché, porte une cotte écarlate semée de A potencés et couronnés (hommage du poète à la reine Anne), comme le caparaçon du cheval. Tout autour de lui défilent des soldats à pied ou à cheval; des cardinaux le précèdent, montés sur des mules. Au premier plan, en robe blanche, les cheveux dénoués, quatre jeunes filles à genoux tiennent des rameaux d'olivier représentant la Concorde, et crient «Miséricorde» au roi. Au fond, les murs des maisons sont nus, sans les tissus et les tapisseries exposés lors de la visite de 1502. Aux fenêtres, des spectateurs à la mine triste regardent passer le cortège et le roi.

Ces illustrations ont été réalisées pour la propagande royale, comme le poème de Jean Marot lui-même. *La Conquête de Gesne*, bien plus crédible car rédigée à chaud, parle en effet non pas d'une Gênes dépouillée mais de tapisseries tendues sur les murs et de plusieurs échafauds montés en pleine rue<sup>67</sup>. La miniature n'en restitue pas moins l'atmosphère de l'entrée, et toute sa symbolique. Gênes est désormais dépossédée de sa Superbe et de sa richesse, comme le montrent les simples

robes noires des hommes et blanches des jeunes filles, ainsi que le dépouillement de la ville. Elle s'humilie devant un roi de puissance, se rendant sans condition, et quémandant par les cris de ses jeunes filles et par l'image du rameau d'olivier le pardon et la paix.

Le rapport n'est plus celui d'alliés ou d'égaux mais bien celui d'un sujet désobéissant et de son souverain. À travers l'entrée de 1507, Gênes se découvre ainsi ville de France.

Le 30 avril, une cérémonie du pardon fut organisée dans la grande cour du palais de Gênes. Le roi, entouré des princes, des cardinaux et des archers de sa garde, recevait les demandes de clémence des Génois par l'intermédiaire d'un «docteur gennevoys, nommé messire Johan de Illice»<sup>68</sup>.

Ce dernier s'avança vers le roi, pour se mettre à genoux devant lui, de façon fort «piteuse». La République venait ainsi faire hommage à la Monarchie. Le discours qui s'ensuivit fut un véritable éloge d'un roi «clémentissime» auquel une ville repentante demandait son pardon. Il était ainsi reconnu que la domination du roi sur Gênes avait amené «bénéfices et mérites». Que la cité avait été menée à la révolte par des hommes de «mal affaire», suivi par un «peuple vulgaire», qui avaient réduit la ville en «servitude et captivité, par les armes et par la force». Ce pour quoi les Génois étaient reconnaissants au souverain de les avoir libérés, et lui demandaient d'être leur «souverain et unique seigneur en terre», en nommant un nouveau gouverneur qui «régirait et gouvernerait» la cité pour la grande gloire du roi lui-même.

Le sens du discours était donc clair: la République reniait une partie de ses principes et de son autonomie, pour accepter l'ordre et le système monarchique. La révolte au nom des libertés du peuple et de l'indépendance de la ville était assimilée à une tyrannie et à une servitude. Le peuple lui-même, pourtant au centre de la constitution génoise (du moins le *popolo grasso*) devenait l'opresseur et la cause de tous les malheurs de la ville. La République savait ainsi la base de son propre système. Au contraire, la Monarchie était présentée comme le meilleur des régimes, apportant richesse et prospérité, sous l'égide d'un roi paré de toutes les vertus, représenté par un loyal gouverneur. La République renonçait en conséquence à ses libertés, qui n'étaient en fait qu'oppression, pour se soumettre totalement à la Monarchie. À travers le discours de Johan de Illice s'effectuait donc un véritable renversement de valeurs, qui faisait de la Monarchie la garante de la vraie Liberté.

Le reste de la cérémonie se poursuivit dans le même esprit. Après une pompeuse réponse de Michel Rys qui annonçait le pardon du roi, quarante officiers génois montèrent sur l'estrade royale afin de prêter serment de fidélité. Là aussi, les rôles étaient inversés: en 1502, c'était Louis XII entrant dans la ville qui jurait de respecter les privilèges génois. Surtout, les termes du serment soulignaient le lien monarchique qui unissait désormais la Superbe à la Couronne. Ainsi, la première clause stipulait que les officiers reconnaissaient le roi pour leur maître et seigneur naturel et se déclaraient ses sujets. La sixième et dernière leur demandait d'agir en «bons et loyaux sujets».<sup>69</sup> Le peuple, une fois le serment passé, leva les mains au ciel et cria «France!». Puis tout le monde rentra en son logis.

Gênes rentrait ainsi dans le rang, brisée par la puissance d'une monarchie qui ne pouvait admettre une trop grande parcelle d'indépendance en son sein. Du discours aux faits, le pas fut aisément franchi: Gênes fut punie comme l'aurait été toute autre ville française.

Gênes offrait, à travers discours et symboles, sa liberté au roi. Celui-ci n'hésita pas à s'en emparer et à les sacrifier à l'autel de la monarchie. Les privilèges de la Superbe disparurent et firent place à des concessions royales. Les signes évidents de la souveraineté génoise passèrent aux mains de la Couronne.

Lors de la cérémonie publique du pardon, Michel Rys énonça les peines infligées aux Génois pour leur révolte. Parmi elles, la destruction des privilèges de la ville<sup>70</sup>. C'était sans doute là l'acte le plus symbolique de tout le séjour du roi. À la fin du discours, les livres où étaient inscrits les privilèges des Anciens, de l'office de la Monnaie, de l'office de Baille et enfin de l'office de Saint Georges furent amenés sur l'échafaud. Là, en présence du roi, ils furent déchirés, lacérés et brûlés<sup>71</sup>. Désormais, toute la Ligurie et ses dépendances étaient rattachées au domaine, et la ville elle-même soumise à la pleine et entière juridiction royale. Le roi fit ensuite donner de nouveaux privilèges, mais qui émanaient cette fois-ci de lui seul: moins que des libertés, ces nouveaux privilèges étaient de simples concessions, dépendantes de la seule volonté royale.

Les nouvelles concessions royales, si elles reprenaient une partie des libertés traditionnelles de la ville, ajoutaient aussi quelques clauses notables<sup>72</sup>. Ainsi l'article quatre spécifiait que tous les citoyens devraient prêter serment de fidélité au roi, à ses enfants des deux sexes et à ses successeurs, quand ils en seraient requis. C'était ainsi rappeler constamment qui était le véritable seigneur de Gênes. Plus grave, l'article treize obligeait à frapper la monnaie à un coin nouveau, avec les armoiries du roi jointes à celles de Gênes et le nom du roi, suivi de la simple mention *Dominus Januae*. Il était complété par l'article seize, qui intimait aux vaisseaux génois de porter en place d'honneur le pavillon de France et en second rang le pavillon génois. Ces deux clauses s'attaquaient donc à la souveraineté de Gênes: la frappe de monnaie était un privilège régalien, de même que le choix du pavillon. Les articles vingt et vingt et un ôtèrent enfin à Gênes toute représentation diplomatique, en précisant que les Génois, comme sujets du roi, seraient compris dans tous ses traités de paix ou de trêves, et qu'ils n'auraient droit à aucune ambassade, sauf près du roi pour des réclamations administratives. Gênes, par ces deux dernières clauses, perdait ainsi son autonomie au sein du royaume, ses intérêts extérieurs étant directement gérés par le pouvoir central. On était loin du temps où Louis XII exemptait la ville de sa guerre contre l'Espagne.

Outre ce traité, plusieurs punitions furent imposées aux Génois. Certaines étaient banales, comme le paiement d'une forte amende de deux cent mille écus pour l'entretien de l'armée et comme rachat de leurs fautes<sup>73</sup>. D'autres étaient bien plus exceptionnelles et symboliques. Ce fut le cas de la construction d'une grande forteresse, la Lanterne, à l'emplacement de la tour de Codeffa<sup>74</sup>. Cette forteresse veillait sur les intérêts premiers des Génois, c'est-à-dire sur le port. Qui en était maître contrôlait tout le trafic génois, ou du moins toutes les allées et venues dans la rade. Louis XII imposait donc par là aux Génois une surveillance constante, et prenait en otage leurs intérêts les plus vitaux. La Lanterne s'avérait être en outre une forteresse redoutable, bien plus difficile à prendre que le Casteletto. Sa silhouette même, massive, devait rappeler constamment à la ville qu'elle était sous domination royale<sup>75</sup>.

La punition de Gênes était exemplaire, mais en un sens aussi des plus banales. Nombre de villes françaises rebelles s'étaient fait punir de la même façon par la monarchie.

L'entrée de Charles VI à Paris du 11 janvier 1383, après la révolte des Maillotins, ressemble ainsi à s'y méprendre à celle de Louis XII à Gênes<sup>76</sup>. Le roi est dans les deux cas accueilli par une petite délégation des représentants de la ville (formée du prévôt et des échevins à Paris, des douze Anciens à Gênes), qui se jettent à ses pieds en implorant pardon. Dans les deux cas, le roi les ignore et poursuit son chemin. Il pénètre alors dans la cité, entouré d'une partie de son armée, habillé en guerre, et poursuit directement jusqu'à la cathédrale (Notre-Dame et San-Lorenzo) où il va prier. Puis il se retire sans un mot dans son palais (le Louvre à Paris, le palais ducal à Gênes) accompagné d'une escorte armée.

Le lendemain, à Gênes comme à Paris, on ordonna que toutes les armes et armures soient déposées dans les palais royaux. Puis commencèrent les arrestations: celles de plusieurs notables et grands marchands qui avaient mené les rébellions. Dans les jours qui suivirent eurent lieu quelques exécutions exemplaires: Jean des Marès à Paris, Demetrio Giustiniani à Gênes. Vint alors le jour du pardon. Dans les deux cas, un spectacle grandiose fut organisé dans la cour du palais royal. Un échafaud fut dressé, où le roi apparut entouré des princes laïques et ecclésiastiques les plus puissants. S'ensuivirent les discours. À Paris, Pierre d'Orgemont prit la parole au nom du roi. Il rappela tous les maux commis par la ville depuis la mort de Charles V, puis se tourna vers le roi, lui demandant si c'était bien ce qu'il l'avait chargé de dire. Le roi répondit oui. À Gênes, Michel Rys fut le porte-parole de Louis XII. Lui aussi rappela les torts de la Superbe. Après quoi, le peuple parisien comme le peuple génois tomba à genoux, baisa le sol et cria «Miséricorde!». Le roi accorda alors son pardon.

La clémence royale n'empêcha cependant pas la punition. Les privilèges des deux villes furent cassés. À Paris, le roi mit en sa main la prévôté des marchands et l'échevinage avec leurs revenus et leur juridiction. La milice urbaine fut dispersée, les maîtrises de métiers furent supprimées, les assemblées strictement interdites. À Gênes, outre les mesures déjà évoquées, les syndicats de métiers furent abolis, toute réunion publique ou privée dut désormais être autorisée par le gouverneur<sup>77</sup>. De lourdes amendes furent aussi demandées. Individuellement à Paris, où chaque

marchand fut cité à comparaître devant le roi, pour lui donner littéralement le choix entre la bourse et la vie. Collectivement à Gênes, où le conseil des Anciens fut chargé de payer les deux cent mille écus exigés par Louis XII. Enfin, les deux villes furent mises sous haute surveillance. À Paris, la Bastille neuve fut transformée en solide forteresse, tandis qu'on renforça une tour au Louvre; à Gênes, c'est la Lanterne que l'on construit.

Gênes subit donc le sort d'une ville française révoltée, et non pas un traitement spécial. La monarchie l'assimile désormais à une «simple» ville royale.

Ce renversement des rapports soulignait l'impossibilité pour deux systèmes politiques opposés de cohabiter. Les valeurs et les objectifs de la République s'accordaient trop mal avec ceux de la Monarchie. La France, nation en formation et monarchie sur la voie de la centralisation, ne pouvait finalement donner le choix à Gênes: celle-ci, parce qu'elle était unie au royaume, devait en suivre les intérêts, quels qu'ils soient.

### *Un souverain clément*

Les circonstances de la visite de 1507 demandaient a priori un changement radical de l'image royale. Il y eut en effet certaines modifications évidentes de l'attitude de Louis XII. Ce fut un roi distant et lointain qui entra dans la ville, séparé de la population par son caractère sacré et royal. Désormais, le roi n'apparaîtra plus qu'en majesté, isolé de ses sujets par le faste royal. Le bon souverain accessible avait cédé la place au monarque lointain.

Ainsi lors des combats, Louis XII refusa de recevoir les ambassadeurs génois venus lui parler des conditions de reddition de la ville. Au contraire, il s'enferma dans son abbaye, déléguant le cardinal d'Amboise. Tout le reste du séjour sera à cette image. Lors de l'entrée, il n'adressa pas une seule parole au comité de notables venu le recevoir. Il se rendit ensuite directement au palais, montant dans sa chambre en armes. Il y resta durant tout le séjour: il n'était plus question de loger chez un Génois, aussi renommé fût-il. Toute sa suite résida avec lui, tandis que le palais lui-même était attentivement protégé. On y fit monter sept pièces d'artillerie lourdes, et on y logea les quatre cents archers et les cent Allemands de la garde. Un guet nocturne fut mis en place<sup>78</sup>. Durant tout le reste du séjour, on n'entendit parler ni de réjouissances publiques, ni de banquets privés. Louis XII ne sembla guère sortir de son palais, et en aucun cas ne se mêla à la population comme en 1502. Celle-ci fut systématiquement écartée, indigne de la présence royale

Enfin, la cérémonie du jugement et du pardon fut la meilleure illustration de cette nouvelle attitude: tout y fut fait pour qu'une barrière symbolique sépare le roi sacré de ses sujets fautifs. Ce fut un véritable lit de justice que tint Louis XII. Trois niveaux furent requis pour les participants. Au plus bas, la population génoise venue implorer pardon. Puis un premier échafaud garni de bancs sur lesquels vinrent s'asseoir les princes et les cardinaux. Enfin un second échafaud posé sur le premier, sur lequel trônait la haute chaire royale. C'était ainsi toute la hiérarchie monarchique qui était représentée: au sommet le roi, inaccessible; puis les princes, et enfin le peuple. Pour rendre le message encore plus clair, les deux échafauds étaient recouverts de draps semés de fleurs de lys. La chaire était de tissu d'or, le premier et le plus noble des métaux pour le premier personnage du royaume. Au-dessus, un dais fleurdelisé rappelait la nature divine du monarque<sup>79</sup>. Il n'était ainsi plus question de ménager les libertés génoises et les valeurs de la République. Le roi en majesté punissait puis pardonnait les Génois, mais dans le cadre de la monarchie. Ces derniers étaient désormais véritablement assimilés à de simples sujets, indignes de par leur simple condition d'être en présence du roi.

La ville avait trahi son roi en se révoltant. Il fallait donc la punir. Ce ne fut pas un roi vengeur qui rentra dans la ville, mais un monarque juste venant châtier sa sujette.

La rupture est alors totale avec l'entrée de 1502. Lors de celle-ci, Louis XII était monté sur une mule, vêtu de velours noir et or et portant chapeau. En 1507, il est au contraire en cuirasse, l'épée au flanc et le bassinet en tête. Le suit Charles d'Amboise, chef des armées, épée nue au poing, en signe de victoire<sup>80</sup>. C'est donc en conquérant que le roi pénètre dans la ville. Dès son installation, plusieurs lettres sont envoyées auprès des meneurs de la rébellion, leur intimant de se rendre auprès du roi afin d'y être jugés<sup>81</sup>. Les personnes absentes furent aussitôt condamnées pour lèse-majesté, et leurs biens confisqués. Quelques autres furent emprisonnées, pour la plupart de riches

marchands. Louis XII voulait ainsi faire un exemple. Ce n'étaient pas du menu fretin qui était jugé, mais bien le cœur même de Gênes, son commerce. La mise à mort de Demetrio Giustiniani constitua le point d'orgue de cette répression. Ce riche marchand, appartenant au puissant *albergo* Giustiniani<sup>82</sup>, avait été l'un des chefs de la rébellion. Il fut jugé et condamné à mort par le conseil royal. Son exécution eut lieu en place publique. Sa tête fut tranchée par une sorte de guillotine, et son corps décapité exposé pendant plusieurs jours au sommet de la tour de Codeffa. Ce spectacle macabre illustre désormais la justice du roi: c'était le symbole même de la ville qui pourrissait aux yeux de tous. Avec Demetrio Giustiniani étaient ainsi exécutées toutes les libertés génoises, dont les riches marchands avaient été les meilleurs représentants.

Cependant, l'image du sévère monarque ne remplaça pas totalement celle du bon roi. La propagande royale mit en exergue, durant ce séjour, une autre qualité royale: la clémence.

Le «roi clément», la «clémence royale» sont des termes qui reviennent dans toutes les chroniques. Jean Marot a sans doute les paroles les plus éloquents. Évoquant le pardon de Louis XII, il décrit « un roy piteux et debonnaire »<sup>83</sup>.

Dès son entrée dans la ville, Louis XII manifesta ces qualités. Il ordonna ainsi à son armée de rester aux portes de Gênes, qu'il fit sévèrement garder. Les lansquenets et les Suisses furent privés de pillage, et la ville resta pratiquement intacte<sup>84</sup>. Bien entendu, cette mesure était d'abord un calcul financier: une ville rasée et pillée ne pouvant ensuite produire une somme importante. Mais elle fut aussi sûrement apparue comme un acte généreux. Le roi se rendit ensuite à la cathédrale Saint Laurent. Sur le parvis, face aux jeunes filles implorant pardon il fut paraît-il ému, et quitta un instant son masque de vainqueur<sup>85</sup>.

La clémence royale apparut cependant surtout lors de la cérémonie du pardon. Elle fut le centre des deux discours. Johan de Illice fit appel à la «souveraine clémence» du roi, le comparant pompeusement à Jésus Christ pardonnant sur la croix, et inventant pour lui le titre de «clémentissime». Jean Rys surtout insista sur le roi «piteux et aimable», doté d'une «souveraine clémence et pitié»<sup>86</sup>. Finalement, le roi lui-même accorda son pardon aux Génois. Les quelques personnes qui en furent exemptées purent aussi bénéficier plus tard de la bienveillance et de l'intéressement royal: la plupart d'entre elles rentrèrent en grâce moyennant finances<sup>87</sup>.

La fin du séjour permit à Louis XII de montrer que le pardon était définitivement accordé. On indemnisa ainsi quelques propriétaires pour la destruction de leur maison par le capitaine du Casteletto<sup>88</sup>. Quelques temps plus tard, alors que Louis XII était rentré en France, un fait étrange eut lieu<sup>89</sup>: le vol dans l'église de San Bartolomeo degli Armeni du saint suaire et du pied de San Bartolomeo. Les voleurs furent découverts, deux frères qui dénoncèrent le commandant français du Casteletto Galeazzo Salazar, et son frère l'archevêque de Sens, qui volaient les reliques pour les installer à Sens. Louis XII intervint lui-même dans l'affaire et fit rendre les reliques le 2 avril 1509.

Le roi était apparu à la fois comme un monarque sacré venant punir une ville sujette et comme un roi clément pardonnant les offenses. Plusieurs «poètes» s'emparèrent de cette double image, pour en faire une véritable louange de Louis XII.

Il fallait présenter un roi de gloire, triomphant de ses adversaires les plus redoutables; un roi invincible, contre lequel la rébellion était une folie, un péché de vanité. Les Génois rebelles étaient donc dépeints comme orgueilleux. André de la Vigne les qualifie de «gens obstinez, téméraire et haultains», de «cœur orgueilleux»<sup>90</sup>. Dans le *Voyage de Gênes*, l'allégorie de la ville se lamente:

Père puissant,  
Je congnois bien qu'orgueil va punissant.<sup>91</sup>

Un orgueil, qui, comme tout péché, finit par entraîner la ruine. Les sarcasmes pleuvent sur les Génois après la défaite. Désormais, leur vanité s'est transformée en soumission et en humiliation, leur orgueil en honte. Alors que De la Vigne ne voit «que piteuses gens que Genevoys», le récit anonyme *L'entrée en la dicte ville de Gennes* conclut ironiquement par ces mots: «Et l'appellent on maintenant Gennes l'humiliade et non Gennes la superbe»<sup>92</sup>.

Si la révolte génoise était orgueil et folie, elle n'en venait pas moins alimenter la gloire royale. Les poètes insistent tous là-dessus: la ville n'avait jamais été prise par le passé. Le dialogue de la ballade d'André de la Vigne est fort explicite. Les Génois refusent d'ouvrir la porte aux Français, leur rappelant leur invulnérabilité:

Vouloir entrer en ville tant requise  
Sans grant effort, point n'entendons la guise  
Car jamais roy ne si osa percher  
Pour l'opprimer et saultre la turquise  
Cest ung trop gros morcelet a mascher  
Que de Genes tant fier et manganyme<sup>93</sup>

Louis XII avait réussi à s'emparer de l'imprenable cité, et ce seulement en deux jours. Cette conquête prenait ainsi une dimension unique et miraculeuse. En réalisant cet exploit, Louis XII soulignait certes sa puissance, mais surtout se plaçait comme héritier des grands rois bibliques, devant lesquels les cités les mieux défendues tombaient. Comme à Jéricho, la puissance divine était sans aucun doute intervenue pour favoriser les desseins du monarque. La nature sacrée du roi était d'autre part soulignée lors des combats mêmes. Sa seule présence donnait une force presque surnaturelle à son armée:

Mais roy en ost donne aux siens tel puissance  
Qu'en le voyant les febles se font fermes,  
Couars et lasches sont premiers aux vacarmes;  
Les gens de cueur font plus que suffisance.<sup>94</sup>

La puissance du roi était exaltée par la clémence qu'il avait su montrer. L'allégorie de Gênes rend ainsi grâce au roi pour sa miséricorde qu'elle ne mérite pas:

La povre vie a voullu que la corde  
Bien desservye ait eu misericorde,  
En me donnant roy si misericors,  
Qu'au lieu de mort n'ayt attrayé concore,  
Au lieu de guerre tous gracieux accors.<sup>95</sup>

Puissant et clément, élu de Dieu, glorieux et miséricordieux, tel était le roi présenté par ces œuvres de propagande. Ces qualités le rendaient supérieur aux autres princes et souverains, et les poètes ne manquèrent pas de rappeler l'aspiration à l'universalité du monarque. Louis XII, dans son effort pour se bâtir une image de nouvel empereur, tentait de retrouver la «renommée universelle» chère aux empereurs romains. Pour cela, il lui fallait dominer les terres mais aussi les mers. La conquête de Gênes et de sa flotte lui permit de réaliser son souhait. Dans de nombreux écrits français, on retrouve ainsi Gênes présentée comme «Reine des mers» et Louis XII, en bon conquérant, comme «Roy des mers». Jean d'Auton<sup>96</sup> est le premier à lui donner cette titulature mais d'autre, comme Jean Marot<sup>97</sup>, suivront son exemple. Mieux, les comparaisons impériales abondent. Pour D'Auton, la victoire de Louis XII dépasse celle de «César, Sylla, Scipion, Pompée», mais aussi de Cyrus ou d'Alexandre, et est digne «de tous les triomphes de Rome»<sup>98</sup>. Chez Marot, Louis XII «ne donna de César la police, en se montrant humain comme Alexandre».

Deux poèmes cependant allaient plus loin que ces simples louanges: Jean Marot et André de la Vigne opérèrent un véritable renversement de valeurs.

A travers le roi, c'était une fois de plus la monarchie qui était encensée. Un passage du poème de Jean Marot exprimait clairement la supériorité de la Monarchie sur la République, du roi sur le peuple. Alors que la seule présence du roi galvanisait ses troupes et les emmenait vers la victoire, le peuple était, quant à lui, incapable de s'organiser correctement, se contentant de s'amasser et de hurler.

J'ay regardé voz manieres de faire  
Touchant la guerre où avez peu de grace  
Car il semble que vous vueillez deffaire  
Vous ennemyz par hault crier et braire:  
«Pople, pople, acarne, amase, amasse.»<sup>99</sup>

L'idée était explicite: un peuple seul était incapable de se gouverner convenablement, ressemblant à un troupeau sans berger, tout juste capable de s'agglutiner et de braire. Au contraire, un peuple guidé par un juste représentant était capable de merveille. La Monarchie était donc bien préférable à la République. L'une des illustrations du poème reprenait cette idée. On y voyait Louis XII accueilli hors de la ville par la délégation de notables habillés de noirs et têtes rasées. Sur son armure, une cotte blanche brodée de ruches et d'abeilles d'or tout comme le caparaçon du cheval. Ces motifs illustraient une phrase sur fond rouge: *Non utitur aculeo rex cui paremur*. L'allégorie des abeilles n'était pas innocente<sup>100</sup>. Elles offraient aux hommes un modèle d'état naturel et exemplaire. Elles n'avaient en effet qu'un roi – on ignorait à l'époque que ce fut une reine –, pour éviter toute discorde dans la ruche. Si le roi sortait, tout l'essaim était autour de lui pour le protéger. S'il venait à mourir, toute l'organisation sociale de la communauté s'effondrait et l'essaim se dispersait. La clémence royale était rappelée par l'aiguillon stérile. Le thème du roi des abeilles associait donc deux images: celle de la monarchie comme système idéal et celle de la clémence naturelle du prince. La miniature avait donc un message clair: Louis XII, roi clément, pardonnait aux Génois, et les intégrait dans le système parfait de la monarchie. Si la monarchie était la meilleure des organisations politiques, c'était parce qu'elle garantissait les libertés. C'est du moins ce qu'affirmait l'allégorie de Gênes dans le poème d'André De la Vigne, *Le libelle des cinq villes contre Venise*:

Plus que jamais je doibs estre joyeuse  
Et de servir Dieu et le roi soigneuse  
Car je n'ay nul gouverneur oppressans,  
Je vis en paix, liberté m'est heureuse.<sup>101</sup>

Les valeurs étaient ainsi savamment inversées. Louis XII, qui était venu détruire les privilèges génois, devenait grâce à la propagande un défenseur des libertés. À l'inverse, le régime génois était présenté comme une tyrannie, mené par des «gouverneurs oppressans». Paolo Novi, le chef de la rébellion, fut lui-même dénoncé comme «tyran et usurpateur»<sup>102</sup>. D'autre part, le roi apportait avec lui paix et prospérité. Sous sa domination, le commerce reprendrait et le spectre de la guerre s'éloignerait: la puissance du roi offrait ainsi les conditions idéales à sa sujette.

Tu l'entends mal, car mettre peulx au vent  
Nefz et galleres jusques en Ellevent  
Sans avoir peur que dommage on te porte  
Non qu'on te craingne, mais doubtant de la main forte  
Soubz qui tu es, en tous lieux peulx te mettre.  
[...]  
Plus ne craindra Pizans ne Florentins,  
Fiers Allemans, Flamens ne telz mutins  
Doubtans celluy quy les fors tient en serre.  
[...]  
Guerre civile sur toy n'a plus de maistrise  
Police regne soubz triumphant couronne.



La propagande royale tenta ainsi de bâtir une image d'un roi véritable défenseur des libertés, venu chasser les tyrans de Gênes afin de lui redonner sa prospérité. Dans ce cadre, la République était dénoncée comme un régime oppresseur, et la Monarchie louée comme un système parfait garant de la Liberté réelle. Finalement, Louis XII en descendant en Italie était venu non pour ses intérêts mais bien pour sauver la ville de ses propres démons<sup>103</sup>.

### Conclusion

Les deux visites royales de 1502 et 1507 furent les jalons d'une inévitable dégradation des rapports entre Gênes et la France, et l'illustration de la confrontation entre système monarchique et système «républicain». En 1502, une Gênes opulente accueillait en puissance son souverain et obtenait de lui un statut particulier au sein du royaume de France. Harmonie temporaire et impossible à conserver qui éclate lors de la révolte de 1506 et la seconde visite de 1507. Face à un monarque en majesté, la ville perd son statut pour rentrer dans le rang, traitée comme une ville française parmi les autres, aux ordres de la monarchie.

L'image du roi sut évoluer en fonction de ces événements, non sans ambiguïté. Lors de sa première visite, Louis XII apparut comme un souverain juste et bon, accessible, allant jusqu'à abandonner parfois la dignité royale. Pourtant parallèlement la propagande royale bâtissait l'image d'un monarque puissant de droit divin, impressionnant les esprits et annonçant les véritables intentions de la monarchie. C'est l'image de ce monarque inaccessible et sacré qui réapparaît lors de la seconde visite de 1507. Pourtant là aussi l'ambiguïté persistait: le roi fut clément et accorda son pardon aux Génois. Les œuvres de propagande qui, par la suite, furent rédigées à la gloire de Louis XII éclairèrent cette attitude d'un nouveau jour. Le monarque était présenté comme le défenseur de toutes les libertés, chassant les tyrans d'Italie et de Gênes, restaurant la prospérité, protégeant les Génois contre eux-mêmes. C'était là un véritable renversement des valeurs, dans le but de légitimer les conquêtes royales et surtout d'imposer par le symbole et l'image la monarchie et son représentant.

Cette étude souligne donc qu'affrontements et événements politiques n'allaient jamais seuls. Ils étaient constamment accompagnés d'une active propagande royale, centrée sur l'image du roi, dont le message pouvait s'opposer aux décisions officielles. Limitée au territoire français, cette propagande fut étendue à la péninsule italienne lors des guerres de Louis XII. Dans ce contexte, Gênes apparaît comme un exemple brillant puisque lors des deux visites royales l'image du roi démentit en partie les événements politiques, et ce dans un seul but: imposer les intérêts du roi et du royaume.

<sup>1</sup> Archivio di Stato di Genova, San Giorgio, Lettere.

<sup>2</sup> B. Da Porto, *La venuta di Luigi XII a Genova nel 1502* dans *Atti della società ligure di storia patria*, 1884, 13, p. 916

<sup>3</sup> J. d'Auton, *Chroniques*, R. Maulde de la Clavière (éd), Paris, 1889-1895, III, p.19-21.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 60-63.

<sup>6</sup> B. Da Porto, *La venuta di Luigi XII a Genova nel 1502* cit., p. 922.

<sup>7</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., III, p. 76.

<sup>8</sup> La révolte des Capette a été remarquablement étudiée par E. Pandiani, «Un anno di storia genovese, 1506-1507» dans *Atti della società ligure di storia patria*, 37, 1905. Elle a été plus récemment reconsidérée dans l'optique de la réforme de 1528 par A. Paccini, *I presupposti politici del «secolo dei Genovesi»: la riforma del 1528* dans *Atti della società ligure di storia patria*, 30/1, 1990. Il s'agit avant tout d'une révolte des Populaires contre une partie des Nobles pour le contrôle de l'appareil gouvernemental, sur fond de montée en puissance des Arts, les Populaires réclamant et obtenant non plus la moitié mais les deux tiers des charges (un tiers pour les Marchands, un tiers pour les Arts, un tiers pour les Nobles). Au départ guidée par le Popolo grasso, le contrôle passe progressivement au Popolo minuto, jusqu'à l'éviction de la plupart des Nobles de la cité et l'élection de Paolo da Novi, teinturier, à la fonction ducale. A. Pacini a su d'autre part montrer que la révolte était aussi menée contre la tyrannie des factions Adorno et Fregoso dans l'optique d'une réforme qui ramènerait une stabilité politique à la ville.

<sup>9</sup> *Id.*, *Chroniques* cit., IV, p. 148.

<sup>10</sup> Jean d'Auton écrit que l'entrée se déroula le 28 avril, de même que le chroniqueur Giustiniani. Alessandro Salvago pour sa part propose la date du 27 avril. En réalité, l'entrée eut lieu un jeudi, donc le 29 avril.

<sup>11</sup> Voir chapitre 28 du tome IV des *Chroniques* de Jean d'Auton.

<sup>12</sup> Voir chapitre 27 du tome IV des *Chroniques* de Jean d'Auton.

<sup>13</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit.

<sup>14</sup> On retrouve cette plainte dans H. Kühn-Holtz, *Des Spinola de Gênes et de la plainte depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Montpellier, 1852, p. 8 sq.

<sup>15</sup> La *Descriptio* de Benedetto da Porto a été publiée dans l'article suivant: B. Da Porto, *La venuta di Luigi XII a Genova nel 1502* dans *Atti della società ligure di storia patria*, 13, 1884, p. 907-929.

<sup>16</sup> A. Salvago, *Chroniques de Gennes faite en François pour le gouverneur de la cité, sire Champdenier*, C. Desmoni (ed.), dans *Atti della società ligure di storia patria*, 1884, 13, p. 365-486.

<sup>17</sup> La *Conquête de Gennes*, publié dès 1507, est en fait le récit officiel de la conquête de Gênes par Louis XII. Ce n'est pas une chronique mais une «lettre de nouvelles», c'est-à-dire une lettre écrite rapidement juste après les événements que l'on faisait circuler pour répandre les informations le plus vite possible. Par la suite, les éditeurs les reproduisaient en grand nombre, tout en les étoffant, quitte à prendre quelques libertés avec la réalité. Seuls deux chapitres de la *Conquête de Gênes* nous intéressent: *La plainte des Génois* ainsi que *L'entrée en la dicte ville de Gennes et ce que este fait de par la dicte ville de Gennes pour l'entrée du Roi nostre sire*. On retrouve cette lettre de nouvelle dans L. Cimber, *Les archives curieuses de l'histoire de France*, II, Paris, 1835, p. 15, ainsi que dans T. Godefroy, *Cérémonial français*, II, Paris, 1946.

<sup>18</sup> J. Marot, *Le voyage de Gênes*, Genève, 1974. Les onze miniatures qui accompagnent le récit ne sont pas reproduites dans l'édition de Genève, mais sont visibles sur le document original à la Bibliothèque nationale de France: B.N.F., Fonds Français, manuscrit 5091.

<sup>19</sup> *Les louanges des roy de France* d'André de la Vigne contiennent en appendice des ballades et des rondeaux sur la prise de Gênes, ainsi qu'un *Libelle des cinq villes d'Ystallye contre Venise est assavoir Rome, Naples, Florence, Gennes et Milan*. Ballades, rondeaux et libelle ont été en partie édités par E. Pandiani, *Il riacquisto di Genova per Luigi XII nelle lettere e nei poemi del tempo*, dans *Miscellanea di storia italiana*, 1912, p. 403-443.

<sup>20</sup> Lors de la soumission de Gênes à la France en 1499, Louis XII avait accordé à la ville le même traité que celui de 1396, date à laquelle Gênes était passé pour la première fois sous domination française. Ce traité, détenu aux Archives Nationales sous la cote J496 fol. 1 (édité par E. Jarry, *Les origines de la domination française à Gênes (1392-1402)*, A. Picard, Paris, 1896, p. 517-532), fort favorable aux Génois, précisait bien que le roi et son gouverneur devaient gouverner Gênes «selon ses Coutumes». Les Coutumes elles-mêmes ont été éditées dans les *Historia Patriae Monumenta*, Turin, 1854, 7 et 1901, 18. Plusieurs ouvrages leur ont été dédiés, et notamment ceux de V. Piergiovanni, *Gli statuti civili e criminali di Genova nel Medioevo. La tradizione manoscritta e le edizioni*, Gênes, 1980 ainsi que *Il sistema europeo e le istituzioni repubblicane di Genova nel Quattrocento* dans *Materiali per una storia della cultura giuridica*, 1983, 13, p. 3-46; de R. Savelli, *Capitula, regulae e pratiche del diritto a Genova tra XIV e XV secolo* dans *Statuti città territori in Italia e Germania tra medioevo ed età moderna*, a cura di G. Chittolini et D. Willoweit, Il Mulino, Bologne, 1989; de Barni G., *La divisione del potere nella costituzione Adorno del 1363 e del 1413 (nobili e popolari)*, in *la storia dei Genovesi*, Gênes, 1980, 1, p. 121-158.

<sup>21</sup> Les entrées royales et princières ont récemment fait l'objet d'un colloque: B. Guénée dir., *Les Entrées, gloire et déclin d'un cérémonial*, colloque du 10-11 mai 1996 au Château de Pau, Biarritz, 1997. Deux articles concernent particulièrement notre étude: C. de Merindol, «Entrées royales et princières à la fin de l'époque médiévale», p. 27-47, et surtout I. Gagliardi, «Entrées triomphales en Italie, Etat de la recherche», p. 115-145, qui donne une bibliographie complète sur les entrées en Italie à la fin du moyen âge.

<sup>22</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., III, p. 53.

<sup>23</sup> Sur les grandes familles nobles de Gênes et leur hiérarchie, outre l'article classique de E. Grendi, *Profilo storico degli alberghi genovesi* dans *MEFR*, Rome, 1975, 87, on pourra consulter entre autre A.M.G. Scorza, *Le famiglie nobili genovesi*, Gênes, 1924; Cattaneo Mallone C., *La nobiltà genovese dal Boccanegra alla riforma di Andrea Doria* dans *La storia dei Genovesi*, Gênes, 1986, 4, p. 393-407.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>25</sup> Récit anonyme, dans B. Guénée et M. Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1500*, Paris, 1968, p. 309.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>27</sup> Procès verbal notarié sur l'entrée du roi Louis XI à Toulouse en 1463, *ibid.*, p. 175.

<sup>28</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., III, p. 55.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>30</sup> L'importance stratégique de Gênes dans l'équilibre européen a été soulignée par E. Fueter, *Storia del sistema degli Stati europei dal 1492 al 1559*, Florence, 1932, et plus récemment par A. Pacini, *Janua janua italiae* dans *Storia di Genova*, a cura di D. Puncuh, Gênes, 2003, chapitre 16/1.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>33</sup> Voir B. Guénée et M. Lehoux, *Les entrées royales françaises* cit., et J. Chartrou, *Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance (1484-1551)*, Paris, 1928.

<sup>34</sup> Procès verbal notarié sur l'entrée du roi Louis XI à Toulouse en 1463, dans B. Guénée et M. Lehoux, *Les entrées royales françaises* cit., p. 175.

<sup>35</sup> B. Da Porto, *La venuta di Luigi XII a Genova nel 1502* cit., p. 922-923.

<sup>36</sup> Le système politique génois était fondé depuis la constitution Adorno de 1413 sur une division Nobili/Popolo et Neri/Bianchi, chaque conseil étant divisé à part égale entre ces quatre groupes, seul le doge devant absolument être un populaire. Au sommet du pouvoir on trouvait le doge, assisté par un conseil de 12 Anciens, puis un conseil restreint et un grand conseil réunissant tous les citoyens, rarement réuni. Ils étaient assistés par de nombreux Offices spécialisés,

comme l'Office de la Mer ou de la Monnaie, tandis que la justice criminelle était prise en charge par un podestat étranger. Les magistrats et les membres des différents conseils étaient élus ou tirés au sort dans le cadre des Conestagie (division géographique) pour les populaires, des Alberghi pour les nobles. La plupart des charges étaient de courte durée (de quatre mois pour les Anciens à deux ans pour certains magistrats), sauf celle du doge théoriquement élu à vie, et faisaient l'objet d'un contrôle mené par les Sindicatori à la fin du mandat. Pour plus de précisions sur l'administration génoise, son élection et son fonctionnement, on pourra consulter J. Heers, *Société et économie à Gênes (14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècles)*, Variorum Reprints, Londres, 1979; V. Polonio, *L'amministrazione della Respublica genovese fra tre e quattrocento* dans *Atti della società ligure di storia patria*, 1977, n.s. 17/1; M. Buongiorno, *Stipendi e ricompense di funzionari della Repubblica di Genova nel tardo medioevo* dans *Bolletino Storico Bibliografico Subalpino*, Turin, 1970, 68, p. 602-635; G. Forcheri, *Doge, governatori, procuratori, consigli e magistrati della Repubblica di Genova*, Gênes, 1968.

<sup>37</sup> La documentation sur les rapports économiques entre Gênes et l'Espagne est ample. A titre d'exemples on pourra citer A. Boscolo, *Gli insediamenti genovesi nel sud della Spagna all'epoca di Cristoforo Colombo et Genova e Spagna nei secoli XIV e XV. Una nota sugli insediamenti* dans *Atti del convegno internazionale di studi colombiani*, CIC, Gênes, 1977, I, p. 39-49 et II, p. 321-344; R.S. Lopez, *Il predominio economico dei genovesi nella monarchia spagnola* dans *Giornale storico e letterario della Liguria*, Gênes, 1936, p. 65-74. Pour un point bibliographique assez complet, on peut se référer à l'article de A. de Maddalena et H. Kellebenz, *Conoscenza del mercato e sistema informativo: il know-how dei mercanti-finanzieri genovesi nel secolo XVI e XVII* dans *La repubblica internazionale del denaro tra XV e XVII secolo*, Bologne, 1986, p. 57-122.

<sup>38</sup> Archivio di stato de Gênes, archivio segreto, *Instructiones et relationes*, 2707 C, fol. 10.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 918.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Archivio di stato de Gênes, archivio segreto, *Diversorum Cancellariae*, registre 645, fol. 32.

<sup>42</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., III, p. 61-62.

<sup>43</sup> Voir J. Dauvillier, *L'union réelle de Gênes et du Royaume de France aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, dans *Annales de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence*, 1950, 43, p. 6-112. Celui-ci explique que Gênes avait contracté non pas une alliance personnelle avec le roi, qui prenait fin à la mort de celui-ci, mais bien une alliance réelle, qui l'assimilait perpétuellement à une ville française. Cette union «réelle» rendait donc le statut de Gênes encore plus exceptionnel par rapport aux autres villes du royaume.

<sup>44</sup> P. Gilli, *Au miroir de l'humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen Age*, Ecole Française de Rome, 1997, Rome, p. 267.

<sup>45</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., III, p. 57.

<sup>46</sup> B. Da Porto, *La venuta di Luigi XII a Genova nel 1502* cit., p. 921. L'auteur précise en revanche que le cardinal d'Amboise, déjà reçu la veille, ne participait pas au cortège, ce qui paraît cependant peu probable.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> B. Da Porto, *La venuta di Luigi XII a Genova nel 1502* cit., p. 920.

<sup>49</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., III, p. 55.

<sup>50</sup> B. Guénée et M. Lehoux, *Les entrées royales françaises* cit., p.15-18.

<sup>51</sup> B. Da Porto, *La venuta di Luigi XII a Genova nel 1502* cit., p. 925.

<sup>52</sup> B. Da Porto, *La venuta di Luigi XII a Genova nel 1502* cit., p. 923.

<sup>53</sup> B.N.F., Fonds français, collection Dupuy, 159, fol. 228.

<sup>54</sup> Cette titulature impériale (elle apparaît sous Auguste lorsque celui-ci prend en charge l'approvisionnement de Rome et associe le culte impérial à celui des lares de quartiers) était en fait utilisée occasionnellement par Louis XII. Voir D. Le Fur, *Louis XII, un autre César*, Paris, 2001.

<sup>55</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., III, p. 60-61.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>58</sup> B.N.F., fonds français, manuscrit 1684. Il a notamment été édité par A. Néri, dans *Osservazioni critiche intorno all'aneddoto di Tomasino Spinola e Luigi XII*, Gênes, 1879.

<sup>59</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., p. 76-79.

<sup>60</sup> E. Rodocanachi, *Une idylle royale, Louis XII à Gênes*, dans *Séances de travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1930, 1, p. 235-242; A. Néri, *Osservazioni critiche intorno all'aneddoto di Tomasino Spinola e Luigi XII*, Gênes, 1879; H. Kühn-Holtz, *Des Spinola de Gênes et de la complainte depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Montpellier, 1852, et enfin D. Le Fur, *Louis XII, un autre César* cit.

<sup>61</sup> V. Vitale, *Brevario della storia di Genova*, Gênes, 1955, I, p. 166-179.

<sup>62</sup> B. Senarega, *De Rebus Genuensibus commentaria*, a cura di E. Pandiani, dans *Rerum Italicarum Scriptores*, 24, col. 582.

<sup>63</sup> La tournure anti-française de la révolte ne vient que dans un second temps, et reste encore difficile à expliquer clairement. Les manquements de Louis XII à ses promesses de 1502 durent jouer un rôle non négligeable, ainsi que les abus du gouverneur Philippe de Ravenstein qui n'hésitaient pas à transgresser les Coutumes génoises et dont plusieurs témoignages révèlent la cupidité et la brutalité. Surtout, l'appui du gouverneur et du roi aux Nobles, dans une perspective très française et monarchique, et ce aussi bien avant que pendant la révolte, incita le Popolo à tourner sa colère contre les Français.

- <sup>64</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., IV, p. 233.
- <sup>65</sup> Anonyme, *La conquête de Gennes*, dans L. Cimber, *Les Archives Curieuses* cit., p. 20.
- <sup>66</sup> J. Marot, *Le voyage de Gênes* cit., p. 107.
- <sup>67</sup> Anonyme, *La Conquête de Gênes* dans L. Cimber, *Les Archives Curieuses* cit., p. 20.
- <sup>68</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., IV, p. 253-260. Le discours de Johan de Illice est retranscrit p. 260-262.
- <sup>69</sup> B.N.F., fonds latin, 5902. Les autres clauses étaient de ne s'engager à participer à aucune machination contre l'autorité du roi à Gênes, de l'aider à se défendre contre toute personne, de donner leurs loyaux avis si on leur demandait et enfin de ne pas communiquer les secrets qu'on leur confiait.
- <sup>70</sup> *Ibid.*, p. 271.
- <sup>71</sup> A. Salvago, *Chroniques de Gennes* cit., p. 120 ainsi que J. d'Auton, *Chroniques* cit., IV p. 272 et J. Marot, *Le voyage de Gênes* cit., p. 109, soulignent cet événement, démontrant ainsi toute son importance.
- <sup>72</sup> B.N.F., fonds français, *collection Dupuy*, 159, fol. 232-239.
- <sup>73</sup> On retrouve dans le registre de l'Archivio Segreto de Gênes, *Materie Politiche*, 2707 B, fol. 87-128, les quittances des nombreux versements faits par les Génois au trésorier du roi pour la construction de la citadelle, l'entretien des troupes et l'amende.
- <sup>74</sup> La mesure était d'autant plus symbolique que les Génois durent eux-mêmes payer la construction de la forteresse et entretenir sa garnison: «[...] et quarante mille écus pour faire un chasteau neuf au lieu où est la tour de Codeffa, nommé la Lanterne. [...] Oultre plus, promisrent lesdits Genevoys et furent tenus doresnavant de souldoyer quatre cens hommes de guerre au chastellet, et cent au chasteau neuf», J. d'Auton, *Chroniques* cit., IV, p. 277.
- <sup>75</sup> Les chroniqueurs écrivent tous que la forteresse était énorme. Salvago la compare même à « le plus bel des forteresses, non pareil au monde» (A. Salvago, *Chroniques* cit., p. 121). Il est certain que la forteresse n'était pas une vaine menace. Après la révolte de 1512, alors que le Casteletto fut rapidement pris, elle seule résista jusqu'en 1514, ravitaillée par mer par la flotte française, malgré des assauts incessants et la présence de l'artillerie milanaise. Pendant ces deux années, elle empêcha tout trafic dans le port de Gênes; les marchands génois durent se replier sur d'autres rades moins bien aménagées. Quant la forteresse finit par se rendre, le premier acte des Génois fut de détruire entièrement ce symbole de la domination française qui leur avait tant coûté. Voir E. Pandiani, *Storia della repubblica di Genova da Carlo VIII a Andrea Doria*, Gênes, 1945.
- <sup>76</sup> Pour la relation de la répression de la révolte des Maillotins on se référera au livre de Françoise Autrand (F. Autrand, *Charles VI*, Paris, 1986, p. 105-110).
- <sup>77</sup> B.N.F., Fonds français, *collection Dupuy*, 159, fol. 232-239, article 28.
- <sup>78</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., IV, p. 222-229
- <sup>79</sup> *Ibid.*, p. 253.
- <sup>80</sup> *Ibid.*, p. 232.
- <sup>81</sup> Archives Nationales, K 80, fol. 13.
- <sup>82</sup> *L'albergo Giustiniani* est le plus puissant *albergo* du «Popolo», bien plus riche que nombres d'*alberghi* nobles. Ces membres faisaient notamment partie de la Maone de Chio, et géraient de très nombreux intérêts en Orient. Voir C. Hopf, *Storia dei Giustiniani di Genova*, Gênes, 1881-1882.
- <sup>83</sup> J. Marot, *Le voyage de Gênes* cit., p. 109.
- <sup>84</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., IV, p. 237.
- <sup>85</sup> A. Salvago, *Chroniques* cit., p. 120.
- <sup>86</sup> On retrouve cinq fois le terme de clémence dans le discours de Jean Rys, auxquels il faut ajouter tous les synonymes comme pitié, bonté ou pardon.
- <sup>87</sup> Archives Nationales, K 79, fol. 1.
- <sup>88</sup> Dix mille scudi d'oro en tout (Archivio Segreto de Gênes, *Materie Politiche*, 2737 B, fol. 130).
- <sup>89</sup> Voir C. Bornate, *Il furto del «Santo Sudario» nel 1507*, Gênes, 1915.
- <sup>90</sup> A. de la Vigne, dans E. Pandiani, *Il riacquisto di Genova* cit., p. 431 et p. 434.
- <sup>91</sup> J. Marot, *Le voyage de Gênes* cit., p. 116.
- <sup>92</sup> *L'entrée en la dicte ville de Gennes* cit.
- <sup>93</sup> De la Vigne dans E. Pandiani, *Il riacquisto di Genova* cit., p. 432. D'Auton (cit., t.4, p. 281), à son tour écrit: « Or est Gennes la Supperbe soumise Qui oncquesmais ne fut au dessoubz mise D'omme vivant, ne par force occupée».
- <sup>94</sup> J. Marot, *Le voyage de Gênes* cit., p. 118.
- <sup>95</sup> *Ibid.*, p. 112.
- <sup>96</sup> «[...] que Genevoys sont intitullés et approuvez Roys de la mer», *ibid.*, p. 49.
- <sup>97</sup> « Reconnoissant que Royne de la mer Suys et seroy et que je puy armer Cent galleres et les faire en cent jours», J. Marot, *Le voyage de Gênes*, Genève, 1974, p. 92.
- <sup>98</sup> J. d'Auton, *Chroniques* cit., IV, p. 281.
- <sup>99</sup> J. Marot, *Le voyage de Gênes* cit., p. 117.
- <sup>100</sup> Voir W. Deona, *L'abeille et le roi*, dans *Revue belge d'archéologie*, 25, 1956, p. 105-131, et D. Le Fur, *Louis XII* cit.
- <sup>101</sup> A. de la Vigne dans E. Pandiani, *Il riacquisto di Genova* cit., p. 432.

---

<sup>102</sup> B.N.F., Manuscrit latin, 8391, fol. 4.

<sup>103</sup> «Et toutefois c'est pour ta sauvegarde

Aussi, afin que désormais te garde

De defaillir, mais aller droite voye;

Cheval sans bride volontiers se fourvoye», J. Marot, *Le voyage de Gênes* cit., p. 125.